

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, BOUSSARIE Alain, FLOCH Françoise, MISSAULT Marie-Pierre, MAGIN Jean-Pierre, BOGET Bruno, BOISSAVIT Valérie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, WHYTE Muriel, BAILLET Nathalie.

ABSENTS : RIEU Quentin (procuration MISSAULT Marie-Pierre), BUFFARD Gilbert (procuration à GOURAUD Sylvie), NEVERS Juliette (procuration à GACHON Didier)

SECRETAIRE : WHYTE Muriel

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2022 :

Les Conseillers Municipaux ayant été destinataires du compte rendu cité ci-dessus l'approuvent par 15 voix « pour » dont 3 procurations.

2. Décisions modificatives :

1 - Afin d'intégrer dans les amortissements les fonds de concours des travaux de voirie réalisés en 2020 sur les voies intercommunales n°3 (Sceau St Angel) et n°351 (Route du Manet) la décision modificative ci-dessous est votée à la majorité des présents (dont 3 procurations) :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	-505,00		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	6811	505,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		505,00		505,00
Terrains nus	2111	505,00		
Biens mobiliers, matériel et études			28041511	142,00
Bâtiments et installations			28041512	363,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		505,00		505,00

2- Suite à la demande du comptable, Monsieur LECHEVALIER, et afin d'anticiper d'éventuelles admissions en non-valeur, le Conseil Municipal vote à la majorité des présents (dont 3 procurations) la décision modificative ci-dessous :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	-4 632,96		
Dotat° aux prov. pour dépréciat° des actifs circulants	6817	4 632,96		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00

3. Réhabilitation maison Frécaut : demandes de subventions :

Madame le Maire annonce les travaux qui sont envisagés dans le bâtiment que la commune vient d'acquérir au 6 rue du Puits de la Barre suivant l'étude de faisabilité de l'ATD :

Réhabilitation du rez-de-chaussée de ce bâtiment en un ou deux nouveaux commerces et de l'ancien logement et grenier en deux logements répondant aux normes actuelles énergétiques.

Après débat, Madame le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour demander des subventions sur la base de l'étude de l'ATD. Le conseil donne son aval par 12 voix « Pour » et 3 abstentions.

Elle présente le plan de financement des travaux et propose de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR 2023) et du Conseil Départemental de la Dordogne pour cette opération. Le « Fond Vert » sera demandé ultérieurement.

Dépenses prévisionnelles HT :

- Gros œuvre	=	104 700 €
- Locaux commerciaux	=	68 900 €
- Logements 1 et 2	=	159 100 €
S/total	=	332 700 €

- Honoraires, bureaux contrôles, imprévus = 92 196 €

TOTAL DEPENSES HT	=	424 896 €
TVA 20%	=	84 979 €
TOTAL DEPENSES TTC	=	509 875 €

Recettes prévisionnelles :

- PALULOS	=	-
- DETR 2023	=	99 810 €
- Subvention Conseil Départemental	=	106 224 €
- FCTVA	=	83 640 €
- Emprunt	=	220 201 €
TOTAL RECETTES	=	509 875 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (12 « pour » / 3 abstentions), **approuve** le plan de financement ci-dessus.

Il **sollicite** l'accord PALULOS de l'organisme compétent, l'attribution de la DETR 2023, l'aide financière du Conseil Départemental, et **désigne** Madame le Maire pour signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires au suivi du dossier.

4. Modernisation de l'éclairage public : demande de DETR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} juillet 2022 décidant la signature d'une convention cadre avec le SDE 24 afin de réaliser l'opération de modernisation de l'éclairage public qui permettra de réaliser des économies d'énergies et alléger les factures d'électricité.

La convention qui a été signée en septembre dernier fait en particulier état des points lumineux vétustes et énergivores. Elle donne en outre une estimation des travaux et des économies d'énergies.

Madame le Maire propose de solliciter la DETR 2023 pour la réalisation de ces travaux de modernisation de l'éclairage public. Le fond vert sera demandé ultérieurement.

Dépenses prévisionnelles HT :

- Remplacement des points lumineux vétustes	=	180 930 €
- Aléas et actualisation 5 %	=	9 046 €

TOTAL DEPENSES HT	=	189 976 €
TVA 20%	=	37 995 €
TOTAL DEPENSES TTC	=	227 971 €

Recettes prévisionnelles :

- DETR 2023 (30% du HT)	=	56 993 €
- Participation du SDE 24 (35% du HT)	=	66 492 €
- FCTVA (récupéré par SDE 24)	=	37 396 €
- Fonds propres de la commune	=	67 090 €
TOTAL RECETTES	=	227 971 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (15 « pour ») **approuve** le plan de financement ci-dessus, **sollicite** de l'Etat l'attribution de la DETR 2023 et **désigne** Madame le Maire pour signer toutes les pièces qui pourraient être nécessaires au suivi du dossier.

La séance est levée à 21h20 heures.